FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT (CE) NO. 1907/2006

Dénomination commerciale: BLATTOXUR® FORTE

Date d'établissement: 06.02.2023, Date de révision: 30.11.2023, Version: 9.1

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Dénomination commerciale
BLATTOXUR® FORTE

UFI:
XHN1-M0S4-G00K-J0DD

https://my.chemius.net/p/RmqB09/en/pd/fr

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes
Insecticide concentré émulsifiable à usage professionnel.

Utilisations déconseillées
Non destiné à être utilisé en agriculture.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Bleu Line s.r.l.
Via Virgilio, 28
47122 Z.I. Villanova, Forlì, Italie
+39 0543.75.44.30
bleuline@bleuline.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence

numéro de téléphone hors horaires de bureau
numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Fournisseur
-

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Skin Sens. 1; H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Dam. 1; H318 Provoque de graves lésions des yeux.
STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Carc. 2; H351 Susceptible de provoquer le cancer.
STOT SE 2; H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
Aquatic Acute 1; H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1; H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]



Mention(s) d'avertissement: DANGER

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection (EN 374)/des vêtements de protection (blouses de protection)/un équipement de protection des yeux/du visage (EN 16321)/protection respiratoire adéquate (masque avec filtre de type A).
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans des points de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Contient:
Piperonyl butoxide
Tétraméthrine (ISO)
docusate sodique
Perméthrine (ISO)

2.3 Autres dangers

PBT/vPvB

Le produit ne contient pas de substances qui sont classées comme persistantes, toxiques ou accumuables (PBT) ou très persistantes, très toxiques ou très accumulables (vPvB) dans une concentration supérieure à 0,1%.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste établie conformément à l'article 59 du réglement REACH pour avoir des propriétés de perturbateurs endocriniens, ou de sustance(s) identifiée(s) comme ayant des propriétés de perturbateurs endocriniens, en accord avec les critères établis par le réglement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Réglement de la Commission (EU) 2018/605.

Informations complémentaires

Aucune donnée.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Pour les mélanges voir 3.2.

3.2 Mélanges

Nom	CAS EC Index Reach	%	Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Limites de concentrations spécifiques	Notes concernant les ingrédients

Piperonyl butoxide	51-03-6 200-076-7 604-096-00-0 01-2119537431-46-0000	61,02-67,8	Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400; M = 1 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1 EUH066	/	/
Tétraméthrine (ISO)	7696-12-0 231-711-6 607-727-00-8	12,42-13,5	Acute Tox. 4; H302 Carc. 2; H351 STOT SE 2; H371 Aquatic Acute 1; H400; M = 100 Aquatic Chronic 1; H410; M = 100	Oral : ATE = 500 mg/kg bw	/
docusate sodique	577-11-7 209-406-4 - 01-2119491296-29	4-7	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	/	/
Tristyrylphénol éthoxylé	99734-09-5 - -	4-7	Aquatic Chronic 3; H412	/	/
Perméthrine (ISO)	52645-53-1 258-067-9 613-058-00-2	6,26-6,8	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 1; H400; M = 1000 Aquatic Chronic 1; H410; M = 1000	Oral : ATE = 500 mg/kg bw Inhalation : ATE = 11 mg/l (vapeurs)	/

Description du produit
Mélange d'insecticides et d'excipients.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales
En cas de doute ou de malaise général consulter immédiatement un médecin. Montrer la fiche de sécurité ou l'étiquette au médecin. En cas d'accident, les premiers secours doivent être effectués par du personnel formé afin d'éviter d'autres complications ou dommages à la personne blessée.

Après inhalation
Sortez l'accidenté à l'air frais – quittez la région intoxiquée. Laisser la victime reposer dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après contact cutané
Enlevez les vêtements et les chaussures pollués. Rincez les parties du corps qui étaient en contact avec la formule avec beaucoup d'eau et avec du savon. Si les symptômes persistent, consultez un médecin.

Après contact oculaire
Si la victime porte des lentilles de contact, retirez-les obligatoirement. Rincez les yeux ouverts avec beaucoup d'eau immédiatement. Protéger l'œil avec un bandage stérile et un mouchoir propre. Recourir à une assistance médicale. N'utilisez pas de gouttes ou de baume de n'importe quel type avant d'être ausculté par un ophtalmologue ou d'obtenir l'avis médical de ce dernier.

Après ingestion
Consultez immédiatement un médecin ! Montrez le certificat de sécurité et l'étiquette au médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Après inhalation
Peut irriter les voies respiratoires. Toux, éternuements, écoulement nasal, respiration laborieuse. Les signes/symptômes peuvent inclure des maux de tête. Symptômes : vertiges, somnolence et nausées.

Après contact cutané

Le contact avec la peau peut causer une sensibilité. Le contact avec la peau peut causer une irritation (rougeurs, démangeaisons). Une exposition prolongée et répétée peut entraîner le dégraissage de la peau et une dermatite de contact non allergique. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Après contact oculaire

Provoque des lésions oculaires graves. Corrosif ! Peut affecter les yeux de façon irréversible.

Après ingestion

L'irritation de la muqueuse de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et de la partie gastro-intestinale. Salivation. Peut provoquer des nausées / vomissements et des diarrhées. Peut provoquer des douleurs abdominales. Le produit peut provoquer une dépression du système nerveux central. Crampes musculaires, difficultés respiratoires. L'aspiration dans les poumons entraîne une toux, une respiration difficile qui peut provoquer une pneumonie chimique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter selon les symptômes. Assurer et maintenir les fonctions vitales. Les principes actifs du produit (perméthrine et tétraméthrine) sont des pyréthrinoïdes.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, extincteur à poudre, extincteur à eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool.

Agents d'extinction inappropriés

Eau pulvérisée directe. En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace. mais elle peut être utilisée pour refroidir les conteneurs exposés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Des gaz toxiques peuvent se dégager en cas d'incendie, empêcher l'inhalation des gaz/fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de protection

En cas d'incendie, ne pas inhaler les fumées/gaz qui se dégagent pendant l'incendie Un chauffage excessif peut entraîner une explosion du récipient. Contenir la propagation. Rester en amont du vent. Refroidissez les récipients qui ne sont pas en flamme avec de l'eau et les éloigner de la région de l'incendie si possible.

Équipement de protection pour les sapeurs–pompiers

Les pompiers doivent porter des vêtements de protection appropriés (dont casque, bottes de sécurité et gants) (EN 469) et un appareil respiratoire isolant (ARI) avec masque complet (EN 137).

Informations supplémentaires

L'eau usée contaminée utilisée pour l'extinction doit être collectée et éliminée conformément à la réglementation ; elle ne doit pas pénétrer dans le système d'égouts.

RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Équipements de protection

Portez l'équipement de protection personnel (Rubrique 8).

Procédés pour prévenir les accidents

Assurer une ventilation adéquate.

Mesures d'urgence

Éviter tout dégagement ou déversement supplémentaire si c'est sans danger. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard

de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les fuites dans l'eau/la fosse septique/la canalisation ou sur le sol perméable avec les retenues appropriées. En cas d'émission importante dans les eaux ou sur le sol perméable, avertir les autorités responsables.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement

Cloisonner les déversements si cela ne pose aucun risque.

Pour le nettoyage

Obstruer les quantités importantes et pomper dans les récipients étiquetés, ramasser le reste avec le matériau absorbant et éliminer conformément à la réglementation locale. Assurer une ventilation adéquate. Évaluer la compatibilité du contenant à utiliser en vérifiant la section 7. Éliminer conformément à la réglementation locale en vigueur (voir la Rubrique 13).

Autres informations

Aucune donnée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir aussi les sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Mesures destinées à prévenir les incendies

Assurer une bonne ventilation. Gardez/utilisez hors des sources d'ignition – Ne pas fumer !

Mesures destinées à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Assurer l'aspiration locale (ventilation) pour éviter l'inhalation de vapeurs et d'aérosols.

Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la dissémination dans l'environnement.

Autres mesures

Aucune donnée.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Avant de manipuler le produit, lisez toutes les autres sections de cette fiche de sécurité. Prenez soin de votre hygiène personnelle (lavage des mains avant la pause et à la fin du travail). Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. N'inhalez pas les évaporations/fumées. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Avant d'entrer dans la salle à manger, il est nécessaire de remplacer les vêtements contaminés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Stocker conformément aux dispositions locales. Conserver dans des récipients bien fermés. Gardez dans un endroit froid et bien ventilé. Garder loin de la nourriture, des boissons et de la nourriture pour les animaux. À préserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Température de stockage : de +5 °C à 30 °C.

Matériaux d'emballage

Emballage original.

Exigences relatives à l'espace de stockage et aux récipients

Fermez bien les récipients ouverts et posez-les en position verticale pour prévenir toutes fuites.

Classe de stockage

Aucune donnée.

Informations supplémentaires sur les conditions de stockage
Aucune donnée.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations
Aucune donnée.

Solutions spécifiques à un secteur industriel
Aucune donnée.

RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionelle

Nom	mg/m^3	ml/m^3	Valeur éphémère mg/m^3	Valeur éphémère ml/m^3	Remarques	Les valeurs limites biologiques
Pyrèthre (après suppression des lactones sensibilisantes) (8003-34-7)	1	/	/	/	/	/

Informations sur les procédures de suivi
NF EN 482 mars 2021 Exposition sur les lieux de travail - Procédures pour déterminer la concentration d'agents chimiques - Exigences élémentaires relatives aux performances NF EN 689+AC avril 2019 Exposition sur les lieux de travail - Mesurage de l'exposition par inhalation d'agents chimiques - Stratégie pour vérifier la conformité à des valeurs limites d'exposition professionnelle

valeurs DNEL/DMEL

Pour le produit
Aucune donnée.

Pour les ingrédients
Aucune donnée.

valeurs PNEC

Pour le produit
Aucune donnée.

Pour les ingrédients
Aucune donnée.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange au cours des utilisations identifiées
Utiliser conformément au mode d'emploi du produit. Toute autre utilisation est interdite. Prenez soin de l'hygiène personnelle – lavez-vous les mains avant la pause et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant le travail. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. N'inhalez pas les évaporations/fumées. Utilisez un équipement de protection conformément au Règlement (EU) 2016/425.

Mesures structurelles destinées à éviter l'exposition
Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition
Assurer l'équipement de lavage oculaire et les douches d'eau.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition
Prenez soin de la bonne ventilation et de l'évacuation locale des vapeurs aux endroits avec une concentration élevée. À conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Lunettes de protection bien hermétiques (NF EN ISO 16321-1).

Protection des mains
Gants de protection (EN 374).

Matériaux appropriés

Protection de la peau
Vêtement de protection en coton et chaussures qui couvrent tout le pied (EN ISO 13688, EN ISO 20345). Lors d'une exposition intense porter des vêtements résistants aux attaques chimiques (NF EN 13034) et des bottes (NF EN ISO 20345).

Protection respiratoire
Utilisez la protection pour les voies respiratoires en cas de ventilation insuffisante. Le masque de protection (EN 136) ou le demi-masque (EN 140) avec le filtre A (EN 14387).

Dangers thermiques
Aucune donnée.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Mesures destinées à éviter l'exposition à la substance ou au mélange
Vérifier les émissions dans les systèmes de ventilation ou le matériau de fabrication et assurer qu'elles sont conformes aux exigences relatives à la protection de l'environnement.

Mesures d'enseignement destinées à éviter l'exposition
Aucune donnée.

Mesures organisationnelles destinées à éviter l'exposition
Aucune donnée.

Mesures techniques destinées à éviter l'exposition
Empêcher la pénétration dans les cours d'eau, les égouts ou les eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique
liquide

Couleur
ambre

Odeur
typique

Données nécessaires pour la santé des employés, la sécurité et l'environnement

Seuil olfactif	Aucune donnée.
Point de fusion/point de congélation	(Non disponible (Aucun changement d'état n'est observé à 0°C pendant 48 h – méthode CIPAC 39.2).)
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée.
Inflammabilité	(Non inflammable.)
Limites d'explosibilité	Aucune donnée.
Point d'éclair	> 100 °C
Auto–inflammabilité	265 °C
Température de décomposition	(N'est pas applicable)
pH	7 — 8 CIPAC 75.3 , conc. 1 %
Viscosité	dynamique: 55 — 70 cP (FORD CUP 4mm)
Solubilité	l'eau: émulsionnant (Forme une microémulsion dans l'eau.)
Coefficient de partage	Aucune donnée.
Pression de vapeur	0.000000211 hPa
Densité / poids	densité: 1.06 kg/L (CIPAC MT 3.3.2)
Densité de vapeur	11.67
Caractéristiques des particules	Aucune donnée.

9.2 Autres informations

Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.

RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions de transport et de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique

Stable à l'usage normal et si le mode d'emploi/conduite/stockage est respecté.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement. Empêcher les décharges statiques. Protéger contre la chaleur et les sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits dangereux de la décomposition ne se produisent pas pendant un usage normal. Les gaz qui nuisent à la santé se dégagent pendant la combustion/l'explosion.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

(a) Toxicité aiguë

Pour les ingrédients

Nom	type d'exposition	type	Espèce	Temps	Valeur	méthode	Remarques
Perméthrine (ISO)	par voie orale	DL_{50}	rat	/	664 mg/kg	/	/
Perméthrine (ISO)	par voie cutanée (peau)	DL_{50}	rat	/	> 2000 mg/kg	/	/
Perméthrine (ISO)	par inhalation	CL_{50}	rat	4 h	4.638 mg/l	/	/
Perméthrine (ISO)	par voie orale	ATE	/	/	500 mg/kg	/	/
Perméthrine (ISO)	inhalatoire (brouillard)	ATE	/	/	11 mg/l	/	/
Tétraméthrine (ISO)	par voie orale	DL_{50}	souris	/	1050 mg/kg	/	/
Tétraméthrine (ISO)	par voie cutanée (peau)	DL_{50}	rat	/	> 2000 mg/kg	/	/
Tétraméthrine (ISO)	par inhalation	CL_{50}	rat	4 h	> 1.18 mg/l	/	/

Tétraméthrine (ISO)	par voie orale	ATE	/	/	500 mg/kg	/	/
Piperonyl butoxide	par voie orale	DL_{50}	rat	/	4570 mg/kg	/	/
Piperonyl butoxide	par voie cutanée (peau)	DL_{50}	lapin	/	> 2000 mg/kg	/	/
Piperonyl butoxide	par inhalation	CL_{50}	rat	4 h	> 5.9 mg/l	/	/

Informations complémentaires

N'est pas classé comme toxique aigu.
Mécanisme d'action de la substance active : la perméthrine et tétraméthrine (pyréthrinoïdes) agit sur le système nerveux central et périphérique au niveau des membranes neuronales (fermeture des canaux sodiques).

(b) Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Le produit n'est pas classé irritant pour la peau.

(c) Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Provoque des lésions oculaires graves.

(d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Peut provoquer une allergie cutanée.

(e) Effets mutagènes

Aucune donnée.

(f) Cancérogenité

Aucune donnée.

(g) Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

Susceptible de provoquer le cancer. La substance chimique n'est pas classifiée comme mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

(h) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Risque présumé d'effets graves pour les organes. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

(i) Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Aucune donnée.

Informations complémentaires

STOT RE (exposition répétée) : non classé. L'exposition répétée peut provoquer le dessèchement ou les gerçures de la peau.

(j) Danger par aspiration

Aucune donnée.

Informations complémentaires

Toxicité par aspiration: non classé.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Pour les symptômes, voir rubrique 4.2.

Effets interactifs

Aucune donnée.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien
Pour le produit

Le mélange ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste établie conformément à l'article 59 du réglement REACH pour avoir des propriétés de perturbateurs endocriniens, ou de sustance(s) identifiée(s) comme ayant des propriétés de perturbateurs endocriniens, en accord avec les critères établis par le réglement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Réglement de la Commission (EU) 2018/605.

Autres informations

Aucune donnée.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité aiguë

Pour les ingrédients

Nom	type	Valeur	Temps d'exposition	Espèce	organisme	méthode	Remarques
Perméthrine (ISO)	CL_{50}	0.001 - 0.009 mg/L	96 h	poisson	/	/	/
Perméthrine (ISO)	CE_{50}	0.00064 mg/L	48 h	crustacés	*Daphnia magna*	/	/
Tétraméthrine (ISO)	CL_{50}	0.0337 mg/L	96 h	poisson	/	/	/
Tétraméthrine (ISO)	CE_{50}	0.11 mg/L	48 h	crustacés	*Daphnia magna*	/	/
Tétraméthrine (ISO)	CE_{50}	0.94 mg/L	72 h	crustacés	/	/	/
Piperonyl butoxide	CL_{50}	3.94 mg/L	96 h	poisson	/	/	/
Piperonyl butoxide	EC50	0.51 mg/L	48 h	crustacés	*Daphnia magna*	/	/
Piperonyl butoxide	CE_{50}	3.89 mg/L	72 h	algues	/	/	/

Toxicité chronique

Aucune donnée.

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique, Élimination physique et photochimique

Aucune donnée.

Biodégradation

Aucune donnée.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage

Aucune donnée.

Facteur de bioconcentration

Aucune donnée.

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement

Aucune donnée.

Tension superficielle

Aucune donnée.

Adsorption / désorption

Aucune donnée.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances qui sont classées comme persistantes, toxiques ou accumuables (PBT) ou très persistantes, très toxiques ou très accumulables (vPvB) dans une concentration supérieure à 0,1%.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour le produit

Le mélange ne contient pas de substance(s) figurant sur la liste établie conformément à l'article 59 du réglement REACH pour avoir des propriétés de perturbateurs endocriniens, ou de sustance(s) identifiée(s) comme ayant des propriétés de perturbateurs endocriniens, en accord avec les critères établis par le réglement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Réglement de la Commission (EU) 2018/605.

12.7 Autres effets néfastes

Aucune donnée.

12.8 Informations complémentaires

Pour le produit

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Ne pas permettre le déversement dans les nappes phréatiques, dans les cours d'eau ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Procédé de destruction du produit ou des résidus

Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets. Récupérez si possible. Conforme aux réglementations locales et nationales. Prévenir tous déversements ou fuites dans les égouts/la canalisation. Élimination conformément aux prescriptions légales : laissez dans le collecteur/déménageur/processeur autorisé des déchets dangereux.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

07 04 13* - déchets solides contenant des substances dangereuses
16 03 05* - déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses

Procédé de traitement des emballages usagés

Éliminer conformément au Règlement sur la gestion des déchets d'emballage. Ne pas jeter dans l'environnement.
L'emballage non nettoyé est considéré comme un déchet dangereux – traiter de la même façon que le contenu.
L'emballage complètement vidé doit être confié au collecteur autorisé des déchets.

Codes de déchets/dénominations des déchets conformément à la LoW

Aucune donnée.

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Aucune donnée.

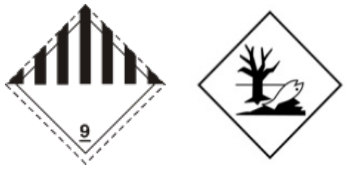
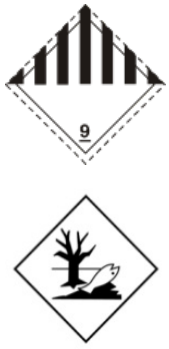
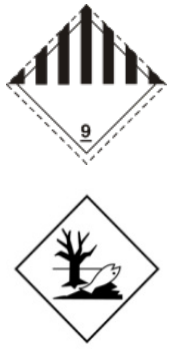
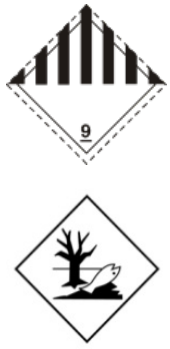
Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Aucune donnée.

Autres recommandations d'élimination

Aucune donnée.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID	IMDG	IATA	ADN
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification			
UN 3082	UN 3082	UN 3082	UN 3082
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU			
MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Piperonyl butoxide, Tétraméthrine (ISO), Perméthrine (ISO))	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (piperonyl butoxide, tetramethrin (ISO), permethrin (ISO))	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (piperonyl butoxide, tetramethrin (ISO), permethrin (ISO))	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (piperonyl butoxide, tetramethrin (ISO), permethrin (ISO))
14.3 Classe(s) de danger pour le transport			
9	9	9	9
			
14.4 Groupe d'emballage			
III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement			
OUI	Polluant marin	OUI	OUI
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur			
Quantités limitées 5 L Dispositions particulières: 274, 335, 375, 601 Instructions d'emballage P001, IBC03, LP01, R001 Dispositions spéciales d'emballage PP1 facteur 3 Restrictions dans les tunnels (-) Classification code M6	Quantités limitées 5 L EmS F-A, S-F Point d'éclair 100 °C	Limited Quantity, Packing Instructions (Ltd Qty, Pkg Inst) Y964 Limited Quantity, Maximum Net Quantity/Package (Ltd Qty, Max Net Qty/Pkg) 30 kg G Packing Instructions (Pkg Inst) 964 Maximum Net Quantity/Package (Max Net Qty/Pkg) 450 L Cargo Aircraft Only, Packing Instructions (CAO, Pkg Inst) 964 Cargo Aircraft Only, Maximum Net Quantity/Package (CAO, Max Net Qty/Pkg) 450 L Special provisions A97, A158, A197 Excepted quantities E1 ERG code 9L	Quantités limitées 5 L
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI			
	-		

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

-Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)
- Règlement (CE) 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) 1907/2006

COV - Directive 2004/42/CE

non applicable

Ingrédients conformément au Règlement (CE) N° 648/2004 relatif aux détergent

Aucune donnée.

Des instructions spéciales

Seveso: E1 - Danger pour l'environnement aquatique. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: restrictions: 3. Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annex XIV) : aucune. Substances sujettes à l`obligation de notification d`exportation Reg. (CE) 649/2012: Aucune. Substances sujettes à la Convention de Rotterdam: Aucune. Substances sujettes à la Convention de Stockholm: Aucune. Prendre note de la directive 98/24/CE relative à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés aux agents chimiques au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Modifications des Fiches de Données de Sécurité

2.2 Éléments d'étiquetage

Source de données principales utilisées dans la fiche de données

Fiche de données de sécurité, BLATTOXUR ® FORTE, 6.10.2021.

Abréviations et acronymes

ETA - Estimation de la toxicité aiguë
ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CEN - Comité européen de normalisation
C&E - Classification et étiquetage
CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage); règlement (CE) n°1272/2008
N° CAS - Numéro du Chemical Abstract Service
CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
CSA - Évaluation de la sécurité chimique
CSR - Rapport sur la sécurité chimique
DNEL - Dose dérivée sans effet
DPD - Directive 1999/45/CE relative aux préparations dangereuses
DSD - Directive 67/548/CEE relative aux substances dangereuses
UA - Utilisateur en aval
CE - Communauté européenne
ECHA - Agence européenne des produits chimiques
Numéro CE - Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS)
EEE - Espace économique européen (UE + Islande, Liechtenstein et Norvège)
CEE - Communauté économique européenne
EINECS - Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
ELINCS - Liste européenne des substances chimiques notifiées
FR - Norme européenne
UE - Union européenne

Euphrac - Catalogue européen de phrases normalisées
CED - Catalogue européen des déchets (remplacé par LoW – voir ci-dessous)
SEG - Scénario d'exposition générique
SGH - Système général harmonisé
IATA - Association internationale du transport aérien
OACI-TI - Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses
IMSBC - Code maritime international des cargaisons solides en vrac
TI - Technologies de l'information
IUCLID - Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées
IUPAC - Union internationale de chimie pure et appliquée
CCR - Centre commun de recherche
Kow - Coefficient de partage octanol-eau
CL50 - Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50 - Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
EL - Entité légale
LoW - Liste des déchets (voir http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)
LR - Déclarant principal
F/I - Fabricant/Importateur
EM - État membre
FS - Fiche signalétique
CO - Conditions opératoires
OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques
VLEP - Valeur limite d'exposition professionnelle
JO - Journal officiel
RE - Représentant exclusif
OSHA - Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
PBT - Persistant, bioaccumulable et toxique
CPE - Concentration prédite sans effet
PNEC - Concentration(s) prédite(s) sans effet
EPI - Équipement de protection individuelle
R(Q)SA - Relation (quantitative) structure-activité
REACH - Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques] Règlement (CE) n°1907/2006
RID - Regulations concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail (Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)
RIP - Projet de mise en œuvre de REACH
RMM - Mesure de gestion des risques
APR - Appareil de protection respiratoire
FDS - Fiche de données de sécurité
FEIS - Forum d'échange d'informations sur les substances
PME - Petites et moyennes entreprises
STOT - Toxicité spécifique pour certains organes cibles
(STOT) RE - Exposition répétée
(STOT) SE - Exposition unique
SVHC - Substances extrêmement préoccupantes
NU - Nations Unies
vPvB - Très persist

Texte des phrases H visées au point 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.



- ☑ Étiquetage correct du produit assuré
- ☑ Conforme à la législation locale
- ☑ Classification correcte du produit assurée
- ☑ Informations relatives au transport assurées

BENS
© Consulting | www.bens-consulting.com

Les informations contenues dans la présente fiche correspondent à l'état actuel de nos connaissances et expériences et concernent le produit en état de fourniture/livraison. Elle n'ont d'autre but que de décrire notre produit par rapport aux exigences de sécurité. Les citations ne sont aucun